



DÉLIBÉRATION MUNICIPALE

N° 2021-04

Nature de l'acte :
7.1 - Décisions budgétaires

En exercice : 14
Présents : 12
Votants : 12

Le 8 avril 2021 à 20 heures, les membres du conseil municipal de la commune de Savigny convoqués conformément aux articles L. 2121-10 à L. 2121-12 du Code général des collectivités territoriales le 01/04/2021, se sont réunis en session ordinaire à la salle communale de Savigny, sous la présidence de Mme Béatrice FOL, Maire.

Présents : Béatrice FOL, Yann FOL, Ludovic VUICHARD, Ingrid LAVOREL, Sébastien DESBIEZ-PIAT, Arnaud VUICHARD, François CEMAT, Madeleine-Rose CHAUMONTET, Vanessa DUVAL, Aurélie BEAUD, Patrick VEYRET, Jean-Louis VUICHARD.

Excusés : Maxime MUGNIER, Grégory FOL.

Secrétaire de séance : Aurélie BEAUD.

01 – Compte de gestion 2020 du receveur municipal

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant l'exactitude des comptes,

- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- 3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Article Unique : Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2020 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

Les signatures suivent au registre

<i>Mesures de publicité :</i>	
<input checked="" type="checkbox"/>	Télétransmise le 21/04/2021
<input checked="" type="checkbox"/>	Affichée le 21/04/2021
<input checked="" type="checkbox"/>	Certifiée exécutoire le 21/04/2021
Le Maire	
Béatrice FOL	



Le Maire,

Béatrice FOL





DÉLIBÉRATION MUNICIPALE

N° 2021-05

Nature de l'acte :
7.1 - Décisions budgétaires

En exercice : 14
Présents : 12
Votants : 11

Le 8 avril 2021 à 20 heures, les membres du conseil municipal de la commune de Savigny convoqués conformément aux articles L. 2121-10 à L. 2121-12 du Code général des collectivités territoriales le 01/04/2021, se sont réunis en session ordinaire à la salle communale de Savigny, sous la présidence de Mme Béatrice FOL, Maire.

Présents : Béatrice FOL, Yann FOL, Ludovic VUICHARD, Ingrid LAVOREL, Sébastien DESBIEZ-PIAT, Arnaud VUICHARD, François CESMAT, Madeleine-Rose CHAUMONTET, Vanessa DUVAL, Aurélie BEAUD, Patrick VEYRET, Jean-Louis VUICHARD.

Excusés : Maxime MUGNIER, Grégory FOL.

Secrétaire de séance : Aurélie BEAUD.

02 – Compte Administratif 2020

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
Après la sortie de Mme le Maire, et après en avoir délibéré,

Article Unique : Arrête le compte administratif 2020 comme suit :

	SECTION DE FONCTIONNEMENT	SECTION D'INVESTISSEMENT
DÉPENSES	645 049.78	891 932.98
RECETTES	995 524.36	766 623.76
RÉSULTAT 2020	350 474.57	- 125 309.22
RESULTAT ANTÉRIEUR	297 513.18	- 107 303.41
RÉSULTAT CUMULÉ	647 987.75	- 232 612.63

Les signatures suivent au registre

Mesures de publicité :

Télétransmise le 21/04/2021

Affichée le 21/04/2021

Certifiée exécutoire le 21/04/2021

Le Maire

Béatrice FOL

Le Maire,

Béatrice FOL





DÉLIBÉRATION MUNICIPALE

N° 2021-06

Nature de l'acte :
7.1 - Décisions budgétaires

En exercice : 14
Présents : 12
Votants : 12

Le 8 avril 2021 à 20 heures, les membres du conseil municipal de la commune de Savigny convoqués conformément aux articles L. 2121-10 à L. 2121-12 du Code général des collectivités territoriales le 01/04/2021, se sont réunis en session ordinaire à la salle communale de Savigny, sous la présidence de Mme Béatrice FOL, Maire.

Présents : Béatrice FOL, Yann FOL, Ludovic VUICHARD, Ingrid LAVOREL, Sébastien DESBIEZ-PIAT, Arnaud VUICHARD, François CESMAT, Madeleine-Rose CHAUMONTET, Vanessa DUVAL, Aurélie BEAUD, Patrick VEYRET, Jean-Louis VUICHARD.

Excusés : Maxime MUGNIER, Grégory FOL.

Secrétaire de séance : Aurélie BEAUD.

03 – Affectation des résultats 2020

Sur proposition de Mme le Maire,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après délibération,

Article Unique : Décide d'affecter l'excédent de clôture de 2020 (d'un montant de 647 987.75 €) comme suit :

- article 002 Excédent antérieur : 92 987.75 €
- article 1068 Réserves : 555 000.00 €

Les signatures suivent au registre

<i>Mesures de publicité :</i>	
<input checked="" type="checkbox"/>	Télétransmise le 21/04/2021
<input checked="" type="checkbox"/>	Affichée le 21/04/2021
<input checked="" type="checkbox"/>	Certifiée exécutoire le 21/04/2021
	Le Maire
	Béatrice FOL



Le Maire,

Béatrice FOL





DÉLIBÉRATION MUNICIPALE

N° 2021-07

Nature de l'acte :
7.1 - Décisions budgétaires

En exercice : 14
Présents : 12
Votants : 12

Le **8 avril 2021** à 20 heures, les membres du conseil municipal de la commune de Savigny convoqués conformément aux articles L. 2121-10 à L. 2121-12 du Code général des collectivités territoriales le **01/04/2021**, se sont réunis en session ordinaire à la salle communale de Savigny, sous la présidence de Mme Béatrice FOL, Maire.

Présents : Béatrice FOL, Yann FOL, Ludovic VUICHARD, Ingrid LAVOREL, Sébastien DESBIEZ-PIAT, Arnaud VUICHARD, François CESMAT, Madeleine-Rose CHAUMONTET, Vanessa DUVAL, Aurélie BEAUD, Patrick VEYRET, Jean-Louis VUICHARD.

Excusés : Maxime MUGNIER, Grégory FOL.

Secrétaire de séance : Aurélie BEAUD.

04 – Budget Primitif 2021

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après délibération,

Article unique : Approuve le Budget Primitif 2021 qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

- Section de fonctionnement : 969 635,75 €
- Section d'investissement : 1 236 520,59 €

Les signatures suivent au registre

<i>Mesures de publicité :</i>	
<input checked="" type="checkbox"/>	Télétransmise le 21/04/21
<input checked="" type="checkbox"/>	Affichée le 21/04/21
<input checked="" type="checkbox"/>	Certifiée exécutoire le 21/04/21
	Le Maire
	Béatrice FOL



Le Maire

Béatrice FOL





DÉLIBÉRATION MUNICIPALE

N° 2021-08

Nature de l'acte :
7.2 - Fiscalité

En exercice : 14
Présents : 12
Votants : 12

Le 8 avril 2021 à 20 heures, les membres du conseil municipal de la commune de Savigny convoqués conformément aux articles L. 2121-10 à L. 2121-12 du Code général des collectivités territoriales le 01/04/2021, se sont réunis en session ordinaire à la salle communale de Savigny, sous la présidence de Mme Béatrice FOL, Maire.

Présents : Béatrice FOL, Yann FOL, Ludovic VUICHARD, Ingrid LAVOREL, Sébastien DESBIEZ-PIAT, Arnaud VUICHARD, François CESMAT, Madeleine-Rose CHAUMONTET, Vanessa DUVAL, Aurélie BEAUD, Patrick VEYRET, Jean-Louis VUICHARD.

Excusés : Maxime MUGNIER, Grégory FOL.

Secrétaire de séance : Aurélie BEAUD.

05 – Taux d'imposition 2021

Mme le Maire informe l'Assemblée que suite à la suppression de la taxe d'habitation, le taux de la Taxe d'Habitation ne doit plus être voté. Ce taux est figé à celui de 2019 soit 10,97 %. Le produit de la taxe d'habitation sur les résidences principales (THRP), pour les 20% de foyers qui s'en acquittent encore jusqu'en 2023 (Dégrèvement 100%), sera perçu par l'état. Elle précise que le produit de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires, continuera quant à lui à être perçu par les collectivités. (Taux figé à celui de 2019, pour 2021 et 2022)

En matière de taxe foncières sur les propriétés bâties (TFPB) : Le transfert de la part départementale aux communes suppose qu'en 2021, la collectivité doit délibérer sur la base d'un taux de référence égal à la somme des taux communal et départemental de TFPB 2020. Aussi, le taux de référence 2021 de la TFPB correspond au taux 2020 de la commune de Savigny soit 10,52 % majoré de 12,03% (taux départemental Haute-Savoie 2020) soit un taux de 22,55 %.

Madame le Maire indique que l'équilibre du budget ne nécessite pas de recettes supplémentaires.

Entendu l'exposé de Mme le Maire,
Sur proposition de Mme le Maire,
Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

Article Unique : Décide de ne pas modifier les taux d'imposition pour 2021 et d'appliquer pour la taxe foncière des propriétés bâties le taux majoré du taux départemental soit :

- Taxe foncière (bâti) : 22,55 %
- Taxe foncière (non bâti) : 35,11 %

Les signatures suivent au registre

<u>Mesures de publicité :</u>	
<input checked="" type="checkbox"/>	Télétransmise le 21/04/21
<input checked="" type="checkbox"/>	Affichée le 21/04/21
<input checked="" type="checkbox"/>	Certifiée exécutoire le 21/04/21
Le Maire	
Béatrice FOL	

Le Maire

Béatrice FOL





DÉLIBÉRATION MUNICIPALE

N° 2021-09

Nature de l'acte :
7.1 - Décisions budgétaires

En exercice : 14
Présents : 12
Votants : 12

Le **8 avril 2021** à 20 heures, les membres du conseil municipal de la commune de Savigny convoqués conformément aux articles L. 2121-10 à L. 2121-12 du Code général des collectivités territoriales le **01/04/2021**, se sont réunis en session ordinaire à la salle communale de Savigny, sous la présidence de Mme Béatrice FOL, Maire.

Présents : Béatrice FOL, Yann FOL, Ludovic VUICHARD, Ingrid LAVOREL, Sébastien DESBIEZ-PIAT, Arnaud VUICHARD, François CESMAT, Madeleine-Rose CHAUMONTET, Vanessa DUVAL, Aurélie BEAUD, Patrick VEYRET, Jean-Louis VUICHARD.

Excusés : Maxime MUGNIER, Grégory FOL.

Secrétaire de séance : Aurélie BEAUD.

06 – Durée d'Amortissement des frais relatifs aux documents d'urbanisme

Mme le Maire informe l'Assemblée que les dépenses imputées au compte 202 retraçant les opérations relatives aux frais d'études, d'élaboration, de modifications et des révisions des documents d'urbanisme doivent obligatoirement faire l'objet d'un amortissement sur une durée que le Conseil Municipal doit déterminer. La durée maximale dudit amortissement est fixée à 10 ans (compte 2802).

Mme le Maire propose de fixer la durée d'amortissement des dépenses imputées au compte 202 à 5 ans.

Entendu l'exposé de Mme le Maire,
Sur proposition de Mme le Maire,
Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

Article Unique : Décide de fixer la durée d'amortissement des dépenses imputées au compte 202 à 5 ans.

Les signatures suivent au registre

<i>Mesures de publicité :</i>	
<input checked="" type="checkbox"/>	Télétransmise le 21/04/21
<input checked="" type="checkbox"/>	Affichée le 21/04/21
<input checked="" type="checkbox"/>	Certifiée exécutoire le 21/04/21
	Le Maire
	Béatrice FOL

Le Maire,

Béatrice FOL





DÉLIBÉRATION MUNICIPALE

N° 2021-10

Nature de l'acte :
5.7 - Intercommunalité

En exercice : 14
Présents : 12
Votants : 12

Le **8 avril 2021** à 20 heures, les membres du conseil municipal de la commune de Savigny convoqués conformément aux articles L. 2121-10 à L. 2121-12 du Code général des collectivités territoriales le **01/04/2021**, se sont réunis en session ordinaire à la salle communale de Savigny, sous la présidence de Mme Béatrice FOL, Maire.

Présents : Béatrice FOL, Yann FOL, Ludovic VUICHARD, Ingrid LAVOREL, Sébastien DESBIEZ-PIAT, Arnaud VUICHARD, François CESMAT, Madeleine-Rose CHAUMONTET, Vanessa DUVAL, Aurélie BEAUD, Patrick VEYRET, Jean-Louis VUICHARD.

Excusés : Maxime MUGNIER, Grégory FOL.

Secrétaire de séance : Aurélie BEAUD.

08 – Communauté de Communes du Genevois

Convention de partenariat pour la création d'un service de location longue durée de vélos à assistance électrique (VAE) avec les communes partenaires

Dans le cadre de sa politique de développement des modes de déplacements alternatifs à la voiture individuelle, la Communauté de communes du Genevois souhaite proposer à ses habitants des solutions pour les inciter à la pratique du vélo. En tant que lauréate de l'appel à projet « Vélo et Territoires », des financements ont été obtenus pour la mise en place de service œuvrant au développement de l'usage du vélo.

Ces financements ont permis notamment la création d'un projet de service de location de vélo longue durée, en partenariat avec sept communes du territoire (Feigères, Savigny, Saint-Julien-en-Genevois, Valleiry, Archamps, Collonges-sous-Salève, Beaumont).

Ces communes partenaires ont été sélectionnées sur la base du volontariat, suite à des présentations faites au cours des commissions mobilité du 19 octobre 2020 et du 14 décembre 2020.

Lors de ces commissions et des réunions de travail avec les élus et techniciens des communes partenaires, il a été proposé que :

- la Communauté de communes se charge des aspects administratifs, de l'organisation du service et de la communication,
- les communes partenaires forment les « points relais » qui gèrent la distribution et la récupération des vélos. Elles ont aussi à charge le stockage des vélos entre les locations,
- un prestataire externe s'occupe de la fourniture des vélos, des accessoires et de l'entretien de ces derniers.

A cette fin, une convention définit les modalités de partenariat entre les parties, notamment la mise à disposition d'un local à la Communauté de communes par les communes partenaires « points relais » pour stocker les VAE et accessoires ainsi que le fonctionnement de la remise et de la restitution des VAE et accessoires auprès des points relais.

Sur proposition de Mme le Maire,
Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

Article 1 : Approuve les termes de la convention de partenariat pour la création d'un service de location longue durée de vélos à assistance électrique,

Article 2 : Autorise Mme le Maire ou son représentant à signer cette convention ainsi que toutes pièces annexes.

Les signatures suivent au registre

<u>Mesures de publicité :</u>	
<input checked="" type="checkbox"/>	Télétransmise le 16/04/2021
<input checked="" type="checkbox"/>	Affichée le 16/04/2021
<input checked="" type="checkbox"/>	Certifiée exécutoire le 16/04/2021
	Le Maire
	Béatrice FOL



Le Maire,

Béatrice FOL





DÉLIBÉRATION MUNICIPALE

N° 2021-
11

Nature de l'acte :
4.1 - Personnels titulaires et stagiaires

En exercice : 14
Présents : 12
Votants : 12

Le 8 avril 2021 à 20 heures, les membres du conseil municipal de la commune de Savigny convoqués conformément aux articles L. 2121-10 à L. 2121-12 du Code général des collectivités territoriales le 01/04/2021, se sont réunis en session ordinaire à la salle communale de Savigny, sous la présidence de Mme Béatrice FOL, Maire.

Présents : Béatrice FOL, Yann FOL, Ludovic VUICHARD, Ingrid LAVOREL, Sébastien DESBIEZ-PIAT, Arnaud VUICHARD, François CEMAT, Madeleine-Rose CHAUMONTET, Vanessa DUVAL, Aurélie BEAUD, Patrick VEYRET, Jean-Louis VUICHARD.

Excusés : Maxime MUGNIER, Grégory FOL.

Secrétaire de séance : Aurélie BEAUD.

09 – Personnel communal

Convention de mise à disposition avec la commune de Jonzier-Epagny

Mme le Maire informe l'Assemblée que suite à l'arrêt de travail d'un agent technique, l'agent pluricommunal qui intervient sur les communes de Savigny et de Jonzier-Epagny a réalisé la totalité de son temps de travail sur la commune de Savigny.

Elle propose de rembourser à la commune de Jonzier-Epagny les salaires et charges afférents au temps passé sur la commune.

Une convention fixera les modalités de remboursement.

Sur proposition de Mme le Maire,
Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

Article 1 : Approuve les termes de la convention de mise à disposition de personnel devant intervenir avec la commune de Jonzier-Epagny,

Article 2 : Autorise Mme le Maire ou son représentant à signer cette convention.

Les signatures suivent au registre

<i>Mesures de publicité :</i>	
<input checked="" type="checkbox"/>	Télétransmise le 21/04/21
<input checked="" type="checkbox"/>	Affichée le 21/04/21
<input checked="" type="checkbox"/>	Certifiée exécutoire le 21/04/21
	Le Maire
	Béatrice FOL



Le Maire,

Béatrice FOL

